



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe de la susdite municipalité,
QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 10 février 2021, a été adopté le règlement numéro 208-2019-1 « modifiant et remplaçant le règlement 208-2019 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 12^E JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Hélène Fortin
Secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), CHANTAL DUVAL, secrétaire-trésorier(ère) et directeur(trice) général(e) de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 22 février 2021, entre 8h30 heures et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de février 2021

Signature